

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 056-7297/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Provence Promotion pour la mise en oeuvre du programme d'influence - Approbation d'une convention MET 19/13716/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Provence Promotion, association régie par la loi du 1er juillet 1901, a été créée à l'initiative du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (CCIMP).

Outre ses missions principales qui sont d'aider à faire connaître, en France et à l'étranger, les atouts de la métropole d'Aix-Marseille-Provence dans les domaines de l'économie, de la recherche et de l'enseignement supérieur, des salons et congrès, du tourisme, de la production agricole, de la culture et du sport et de prospecter de nouveaux investisseurs et entreprises afin de favoriser leur implantation sur le territoire, Provence Promotion met en œuvre depuis novembre 2018 un programme spécifique appelé « Influence ».

En effet, le contexte dans lequel les territoires envisagent leur mise en valeur et leur promotion est très concurrentiel. Pour tout acteur chargé de la promotion économique, il est nécessaire d'être innovant afin de se démarquer de ses concurrents et améliorer l'efficacité de ses actions.

L'approche commerciale directe des cibles (entreprises, investisseurs, chargeurs, compagnies aériennes...) seule ne suffit pas à emporter des décisions si l'opinion des actionnaires, des directions générales, des financeurs, des prescripteurs publics et des grands médias économiques a priori n'est pas favorable voire défavorable au territoire.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

Ainsi, le dernier baromètre EY mesurant la confiance des entreprises étrangères dans les différentes métropoles françaises classe Aix-Marseille au 3^{ème} rang mais avec près de 30 points d'écart avec Lyon. Pour lever ce frein, Provence Promotion (appuyé par la Métropole Aix-Marseille Provence, le Département des Bouches-du-Rhône et la CCI Marseille Provence) et les trois grands opérateurs de développement économique, GPMM, Euroméditerranée et Aéroport souhaitent collaborer à un programme d'influence mettant en avant les réussites mondiales, les projets totems et le succès des nouveaux arrivants du territoire.

Les talents, les entreprises et les fonds susceptibles de rejoindre Aix- Marseille-Provence le feront plus facilement s'ils identifient clairement :

- les grands projets du territoire de niveau international (ITER, The CAMP, Nouveau Cœur d'Aéroport, Port de Marseille Fos, Euroméditerranée, ...)
- les réussites mondiales du territoire - scientifiques, entrepreneuriales, artistiques - auxquelles leurs projets peuvent s'identifier (AIRBUS, CMA CGM, TOTAL,...)
- les nouveaux arrivants qui crédibilisent le territoire (INTERXION, QUECHEN, ELECTRO DEPOT,...)

Le programme d'influence visera notamment à Paris les plus hauts niveaux décisionnels des grandes entreprises françaises mais aussi des multinationales qui y ont une filiale.

Les cabinets ministériels, les organismes patronaux, les cercles économiques feront aussi l'objet d'une approche particulière.

Pour ses audiences étrangères, le programme d'influence prévoira de s'appuyer systématiquement sur la présence à Paris des ambassades, des chambres de commerce bilatérales et des correspondants de presse des pays ciblés.

Les charges de fonctionnement de ce programme d'influence seront assurées par Provence Promotion qui bénéficiera pour ce faire du soutien de la Métropole Aix Marseille Provence et du Conseil Départemental.

Il est donc proposé au Bureau de la Métropole d'approuver l'octroi d'une subvention de 100 000€ dédiée à la mise en œuvre de ce programme d'influence au profit de l'association Provence Promotion.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

- L'intérêt de soutenir le programme d'influence afin de mettre en avant les réussites mondiales, les projets totems et le succès des nouveaux arrivants du territoire ;

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 100 000 euros pour la mise en œuvre du programme d'influence à l'association Provence Promotion sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'année 2020.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Provence Promotion définissant les modalités de cette subvention.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits sur les crédits ouverts au Budget principal 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - sous politique B330 – nature 65748 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY